



29 Haussmann Sélection Europe

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



29 Haussmann Sélection Europe

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds 29 Haussmann Sélection Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 Haussmann Sélection Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



David Koestner

BILAN actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	411 663 578,77	298 260 349,10
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	402 149 133,48	298 260 349,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 514 445,29	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
	-	-
Créances	15 865 131,79	16 058 410,33
Opérations de change à terme de devises	13 835 085,78	9 509 319,13
Autres	2 030 046,01	6 549 091,20
Comptes financiers	704 484,90	19 417 665,46
Liquidités	704 484,90	19 417 665,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	428 233 195,46	333 736 424,89

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	404 547 752,75	318 359 635,76
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	322,93	362,78
• Report à nouveau	378,33	220,79
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 195 382,29	-13 307 349,57
• Résultat de l'exercice	3 845 707,27	2 899 243,81
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	412 589 543,57	307 951 530,00
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	15 090 525,42	24 635 171,80
Opérations de change à terme de devises	13 535 932,39	9 360 628,16
Autres	1 554 593,03	15 274 543,64
Comptes financiers	553 126,47	1 149 723,09
Concours bancaires courants	553 126,47	1 149 723,09
Emprunts	-	-
Total du passif	428 233 195,46	333 736 424,89

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	562 988,38	49 829,31
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 980 735,81	8 749 553,87
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 543 724,19	8 799 383,18
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-191 626,47	-122 680,54
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-191 626,47	-122 680,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 352 097,72	8 676 702,64
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 245 032,90	-5 708 663,26
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 107 064,82	2 968 039,38
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-261 357,55	-68 795,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 845 707,27	2 899 243,81

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation. Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC gérés par la société de gestion	Parts D : 2% TTC maximum Parts C : 2% TTC maximum Parts I : 1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts D : 4% TTC maximum Parts C : 4% TTC maximum Parts I : 4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions 0.70% max. du montant de la transaction. Obligations 0.30% max. du montant de la transaction. Futures/options Montant max. de 5€ par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement

Le dépositaire.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar
m
e
x
e
s

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts D

Résultat net : Distribution.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation ou Distribution.

Parts C

Résultat net : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Parts I

Résultat net : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation



2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	307 951 530,00	405 428 821,93
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	170 458 491,48	46 058 595,58
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-108 630 786,78	-71 072 841,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21 284 291,11	26 759 788,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 723 751,30	-34 376 527,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-3 718 943,45	-3 144 521,67
Différences de change	1 783 739,71	-4 790 081,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	34 011 985,81	-59 130 094,04
- Différence d'estimation exercice N	48 978 274,37	14 966 288,56
- Différence d'estimation exercice N-1	14 966 288,56	74 096 382,60
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-934 284,78	-749 650,15
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 107 064,82	2 968 039,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	206,95	-0,01
Actif net en fin d'exercice	412 589 543,57	307 951 530,00

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	704 484,90
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	553 126,47
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	704 484,90	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	553 126,47	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	23 842 303,00	31 896 633,32	24 717 910,75	17 166 066,33
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	47 830,54	-	7 764,12	-
Comptes financiers	18 462,51	667 250,24	6 205,50	12 566,65
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	13 535 932,39	666 881,79	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	15 865 131,79
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	13 835 085,78
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	952 907,53
Achats reglements differes	667 599,87
Coupons a recevoir	217 594,66
Souscriptions à recevoir	191 943,95
-	-
Autres opérations	-
Dettes	15 090 525,42
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	13 535 932,39
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	666 881,79
Frais provisionnes	633 000,62
RACHAT à payer	254 584,84
Somme a payer	125,78
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0011443001	104 314,634	166 346 276,69	55 724,77	89 076 131,82
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	1 291,964	2 682 764,79	7 673,776	15 836 823,96
PART I / FR0012021541	1 000	1 429 450,00	2 600	3 717 831,00
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443001		39 106,78		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443001		39 106,78		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0011443001		-		-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443		-		-
PART I / FR0012021541		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443001	1,80
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	1,80
PART I / FR0012021541	0,90
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0011443001	-
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	-
PART I / FR0012021541	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 9 514 445,29

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	378,33	220,79
Résultat	3 845 707,27	2 899 243,81
Total	3 846 085,60	2 899 464,60

PART C / FR0011443001	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 712 828,06	1 742 943,78
Total	2 712 828,06	1 742 943,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	997 212,14	996 993,61
Report à nouveau de l'exercice	1 677,83	425,95
Capitalisation	-	-
Total	998 889,97	997 419,56
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	50 491,754	56 873,566
Distribution unitaire	19,78	17,53
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0012021541	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	134 367,57	159 101,26
Total	134 367,57	159 101,26
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	322,93	362,78
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 195 382,29	-13 307 349,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 195 705,22	-13 306 876,79

PART C / FR0011443001	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 012 600,77	-8 258 766,67
Total	3 012 600,77	-8 258 766,67
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 106 260,02	-4 671 579,77
Total	1 106 260,02	-4 671 579,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0012021541	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	76 844,43	-377 003,13
Total	76 844,43	-377 003,13
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 4 avril 2001.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	412 589 543,57	307 951 530,00	405 428 821,93	376 553 983,80	436 021 050,83

PART C / FR0011443001	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	178 774,324	130 184,46	138 266,102	-	31 356,847
Valeur liquidative	1 661,31	1 466,55	1 783,67	-	1 738,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	32,02	-50,05	121,54	-	21,13

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS DISTRIBUABLE / FR0007057443	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	50 491,754	56 873,566	61 864,915	73 424,991	78 896,423
Valeur liquidative	2 138,74	1 904,13	2 330,79	1 938,39	2 016,21
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	19,78	17,53	12,72	-	8,91
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	163,08	-82,13	62,19	40,19	-13,02

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0012021541	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	5 100	6 700	9 300	12 251,553	22 600
Valeur liquidative	1 490,26	1 303,57	1 571,27	1 295,1	1 328,45
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	41,41	-32,52	119,30	37,65	7,93

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	130 000,00	4 498 000,00	EUR	1,09
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	150 000,00	26 418 000,00	EUR	6,40
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	70 000,00	4 942 239,43	CHF	1,20
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	120 000,00	7 785 600,00	EUR	1,89
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	14 000,00	9 543 800,00	EUR	2,31
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	300 000,00	5 731 500,00	EUR	1,39
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	60 000,00	7 339 449,54	GBP	1,78
SE0017486897	ATLAS COPCO AB	PROPRE	1 000 000,00	13 420 166,18	SEK	3,25
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	900 000,00	26 541 000,00	EUR	6,43
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	50 000,00	5 039 000,00	EUR	1,22
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	10 000,00	1 006 000,00	EUR	0,24
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	130 000,00	8 136 700,00	EUR	1,97
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	300 000,00	9 738 000,00	EUR	2,36
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	151 086,00	3 741 625,48	GBP	0,91
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	20 000,00	4 188 475,99	USD	1,02
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	100 000,00	4 423 500,00	EUR	1,07
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	60 000,00	11 190 000,00	EUR	2,71
GB0001826634	DIPLOMA PLC	PROPRE	70 000,00	2 893 543,36	GBP	0,70
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	10 000,00	970 200,00	EUR	0,24
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	400 000,00	7 384 000,00	EUR	1,79
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	35 000,00	6 356 000,00	EUR	1,54
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	79 640,00	1 062 397,60	EUR	0,26
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	80 000,00	2 108 591,54	GBP	0,51
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	700 000,00	8 309 000,00	EUR	2,01
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	300 000,00	11 829 000,00	EUR	2,87

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	29 000,00	1 645 750,00	EUR	0,40
FR0000121485	KERING	PROPRE	10 000,00	3 990 000,00	EUR	0,97
FR0000121964	KLEPIERRE REITS	PROPRE	160 000,00	3 948 800,00	EUR	0,96
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	200 000,00	5 203 000,00	EUR	1,26
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	30 000,00	22 008 000,00	EUR	5,33
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	20 000,00	2 882 000,00	EUR	0,70
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	25 000,00	8 510 387,91	USD	2,06
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	110 000,00	11 537 162,53	CHF	2,80
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	80 000,00	7 303 000,97	CHF	1,77
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	40 000,00	3 745 900,15	DKK	0,91
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	PROPRE	40 000,00	8 316 842,44	USD	2,02
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	60 000,00	9 585 000,00	EUR	2,32
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	120 000,00	4 306 733,60	GBP	1,04
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	22 000,00	5 785 737,33	CHF	1,40
CH1243598427	SANDOZ GROUP LTD	PROPRE	80 000,00	2 328 493,06	CHF	0,56
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	50 000,00	4 488 000,00	EUR	1,09
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	55 000,00	7 671 400,00	EUR	1,86
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	160 000,00	29 084 800,00	EUR	7,05
AN8068571086	SLB	PROPRE	60 000,00	2 826 596,66	USD	0,69
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	7 000,00	148 120,00	EUR	0,04
GB00BLJNXL82	THE BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	PROPRE	80 000,00	4 327 967,23	GBP	1,05
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	300 000,00	18 480 000,00	EUR	4,48
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	90 976,00	3 989 752,48	EUR	0,97
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	60 000,00	834 900,00	EUR	0,20
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	100 000,00	2 856 000,00	EUR	0,69
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	200 000,00	22 740 000,00	EUR	5,51
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	70 000,00	9 009 000,00	EUR	2,18
Total Action				402 149 133,48		97,47

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
O.P.C.V.M.						
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	392,00	9 514 445,29	EUR	2,31
Total O.P.C.V.M.				9 514 445,29		2,31
Total Valeurs mobilières				411 663 578,77		99,78
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-254 584,84	-254 584,84	EUR	-0,06
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	667 599,87	667 599,87	EUR	0,16
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	620 342,55	667 250,24	CHF	0,16
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	8 266,62	1 108,94	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-553 126,47	-553 126,47	EUR	-0,13
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	5 377,38	6 205,50	GBP	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	127 552,91	11 457,71	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	20 394,61	18 462,51	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	191 943,95	191 943,95	EUR	0,05
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	952 907,53	952 907,53	EUR	0,23
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-620 000,00	-666 881,79	CHF	-0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				1 042 343,15		0,25
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-9 982,86	-9 982,86	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-35 448,55	-35 448,55	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-425 277,32	-425 277,32	EUR	-0,10
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-153 916,89	-153 916,89	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 401,56	-5 401,56	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-2 973,44	-2 973,44	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-125,78	-125,78	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-633 126,40		-0,15
Total Liquidités				409 216,75		0,10
Coupons						
Action						
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	20 000,00	3 041,69	USD	0,00
ES0130670112	ENDESA	ACHLIG	400 000,00	162 000,00	EUR	0,04
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	80 000,00	7 764,12	GBP	0,00

29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	ACHLIG	40 000,00	31 209,89	USD	0,01
AN8068571086	SLB	ACHLIG	60 000,00	13 578,96	USD	0,00
Total Action				217 594,66		0,05
Total Coupons				217 594,66		0,05
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 240322 USD/EUR	RECU	13 835 085,78	13 835 085,78	EUR	3,35
	OVCT 240322 USD/EUR	VERSE	-15 000 000,00	-13 535 932,39	USD	-3,28
Total Change a terme				299 153,39		0,07
Total Change a terme				299 153,39		0,07
Total 29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE				412 589 543,57		100,00

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 29 HAUSSMANN SELECTION EUROPE (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500W3A9RJPQRXPB70

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durables, il présentait une proportion de 64% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Le fonds a exclu tout émetteur disposant d'une note ESG égale à CCC, correspondant aux émetteurs ayant des pratiques ESG défallantes.

En complément, le fond applique la politique d'exclusions de la société de gestion.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
Environnement	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	8%	6%
Gouvernance	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Pour les sociétés qui disposent d'un conseil d'administration et d'un conseil de	85%	83%

surveillance, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Social	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	0%	0%
---------------	---	--	-----------	-----------

● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Fonds a l'intention de réaliser partiellement des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en compte, notamment par l'application des politiques d'exclusions sectorielles et la notation ESG obtenue par MSCI et le cas échéant par la politique d'engagement et de vote.

1. Exclusions sectorielles :

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes:

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf

2. Critères ESG de sélectivité :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP. Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation de MSCI vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise. L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte des principales incidences négatives suivantes :

- Environnement :
 - Émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES)
 - Empreinte carbone
 - Intensité GES des entreprises bénéficiaires
 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles

- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
 - Rejets dans l'eau
 - Taux de déchets dangereux
- Social :
 - Ecart de rémunération non ajustée entre hommes et femmes
 - Mixité au sein des organes de gouvernance
 - Gouvernance :
 - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
 - Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le cas échéant, la politique d'engagement et de vote permettra également d'atténuer les risques associés aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à un dialogue direct et régulier avec les entreprises en portefeuille sur les questions de durabilité et de bonne gouvernance.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	16 683.12	10 055.68	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	9 766.94	5 426.03	
		Émissions de GES de niveau 3	159 940.95	96 452.99	
		Émissions totales de GES	140 908.41	106 509.76	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	341.95	346.06	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	698.99	839.20	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11%	10%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	57.1	N/A	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique			
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0	0	- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme - Signature Biodiversity Pledge

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.33	N/A	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	14%	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	8%	N/A	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	7%	N/A	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	44%	N/A	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023 au 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie - Materiel et equipement	2.33%	Pays-Bas
SAP	Logiciels	1.86%	Allemagne
INDITEX	Distributeurs Habillement	2.86%	Espagne
DEUTSCHE BOERSE	Services d'investissements	2.69%	Allemagne
SANOFI	Pharmacie	1.08%	France
STMICROELECTRONICS	Semi-conducteurs	0.00%	Pays-Bas
CRH	Materiaux et accessoires de construction	0.00%	Irlande
BMW	Automobiles	1.22%	Allemagne
LVMH MOET VUITTON	Habillement et accessoires	5.32%	France
ATLAS COPCO B FRIA	Outillage: construction et manutention	3.26%	Suède

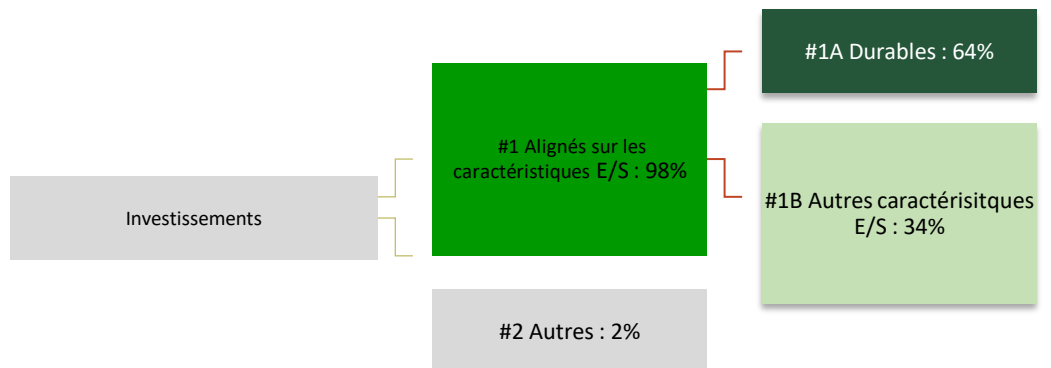


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 64%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Produits pharmaceutiques	8.2%
Assurance	7.8%
Equipements electriques	7.1%
Produits chimiques	6.4%
Textiles habillement et produits de luxe	6.3%
Construction et ingenierie	5.8%
Logiciels	5.0%
Petrole et gaz	4.7%
Semi-conducteurs et equipements pour leur fabrication	4.3%
Hotels restaurants et loisirs	3.9%
Electricite	3.8%
Machines	3.3%
Professional Services	3.2%
Equipements et fournitures medicaux	3.0%
Distribution specialisée	2.9%
Produits alimentaires	2.8%
Marches de capitaux	2.7%
Composants automobiles	2.6%
Boissons	2.3%
OPC Article 8	2.3%
Banques commerciales	2.0%
Distribution de produits alimentaires et de produits de premiere nécessité	1.3%
Automobiles	1.2%
Biens de consommation durables	1.1%
Outils Services appliquées aux sciences	1.0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

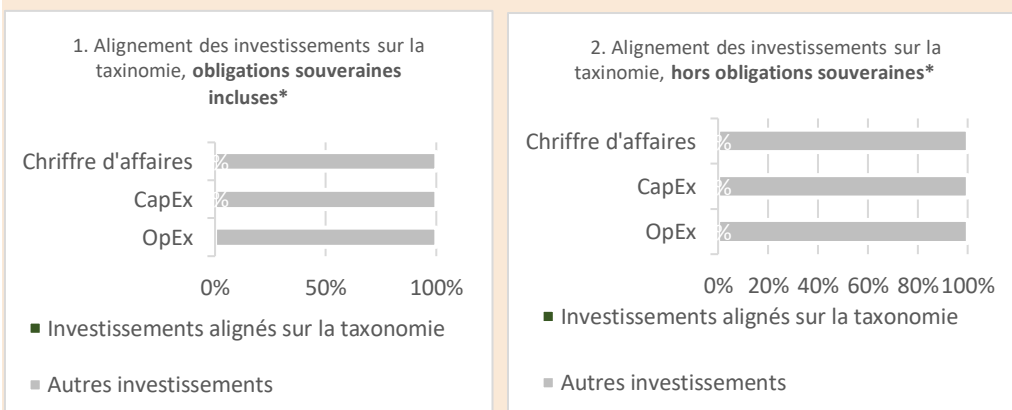
● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

■ Oui :

■ Dans le gaz fossile ■ Dans l'énergie nucléaire

X Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementations délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 2% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise dont l'exposition dépasse 15% du CA dans les activités suivantes : Tabac, Jeux d'argent, Contenu pour adultes, OGM, Armement)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
 - Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
 - Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Calcul des indicateurs d'impacts des fonds labellisés ISR avec une note supérieure à celle du benchmark
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.